



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
DE SAINT-SÉVERIN

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par le soussigné de ce qui suit :

- 1) Lors de la séance tenue le 18 novembre 2019, le conseil municipal a adopté un premier projet de règlement portant le numéro 2019-779 modifiant les grilles de spécification concernant les usages et les prescriptions de la zone 53-P qui seront modifiés par l'ajout des usages suivants : résidentiel Ra (habitation d'un logement autre que les maisons mobiles et roulottes) Rb (habitations de deux, trois ou quatre logements autre que les maisons mobiles et roulottes) Rc (habitations de plus de quatre logements et les habitations en commun autre que les maisons mobiles et roulottes), les usages 581, restauration avec service complet ou restreint, 5899, autre activité de restauration, 5933, vente au détail de produits artisanaux locaux ou régionaux, 5995, vente au détail de cadeaux, de souvenirs et de menus objets, usage domestique et usage autres commerces légers sauf les codes 5892, comptoir fixes (frites, hamburgers, hot-dogs ou crème glacée) code 5893 cantines mobiles (frites, hamburgers, hot-dogs ou crème glacée).
- 2) Une assemblée publique de consultation sur ledit règlement aura lieu le :
28 novembre 2019 à 14 h à la salle du conseil municipal de Saint-Séverin sis au 1986, place du Centre à Saint-Séverin

Au cours de cette assemblée, le maire ou son représentant expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur. Il entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

- 3) Les objets du présent règlement sont :
 - L'ajout des usages suivants :
 - Résidentiels Ra, rb, Rc;
 - Récréotouristique code 581, 5899, 5933, 5995;
 - Domestique;
 - Autres commerces légers sauf les codes 5892, 5893.
- 4) Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
- 5) Le projet de règlement, ainsi que les zones visées par ce projet peuvent être consultés au bureau de la municipalité au 1986, place du Centre, Saint-Séverin, entre 8 h et 12 h et entre 13 h à 16 h.

Donné à Saint-Séverin, ce 21^e jour de novembre 2019.

Jocelyn St-Amant
Directeur général